

<p>SYNTHESE SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL 3 NOVEMBRE 2008</p>

L'an deux mille huit, le trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'HARFLEUR légalement convoqué le vingt-huit octobre s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Monsieur François GUEGAN, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS : M. François GUEGAN, M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Estelle BERNADI, M. Yves ROSE, M. Claude ONFRAY, M. Michel TOULOUZAN, M. Rémy ENAUT, M. Philippe TESSIER, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, Mme Cécile DECHENAUD, Mme Sylvie BUREL, Melle Sandra LEFEBVRE, Mme Virginie REMOND, M. Jean LOYEN, Mme Françoise BION, M. Antoine CORDIER, M. Anthony LESTERLIN, M. Jean-Jacques AVENEL, Mme Christelle BOUDIN, M. Jean-Pierre HERANVAL.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Melle Maud Charles à M. Grégory LESEIGNEUR, M. Alexandre LEMAITRE à Mme Estelle BERNADI, Mme Mariama EPIPHANA à M. Hervé TOULLEC, Mme Christine MOREL à M. Rémy ENAUT, Mme Sophie LEMAITRE à M. Jean LOYEN, Mme Aline HAMEL à Mme Virginie REMOND, Mme Marie-Hélène DEVAUX à M. Jean-Jacques AVENEL.

EXCUSEE SANS PROCURATION : Mme Catherine LESEIGNEUR

Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil, Monsieur Anthony LESTERLIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

. INFORMATIONS DU MAIRE :

. a) Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions suivantes, ont été transmises au représentant de l'État, en fonction des délégations des missions complémentaires qui lui été accordées par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2008.

DATE DECISION	OBJET	DATE DEPOT SOUS PREFECTURE
PRESTATION DE SERVICES		
ACCES RIVERAINS RUE DES 104 RUE A FLEURY ET PLACE V. HUGO		
13-10-2008	Accès riverains Rue des 104 Rue Arthur Fleury Place Victor Hugo . Convention – Signature - Autorisation	17-10-2008
20-10-2008	Formation informatique Convention – Signature - Autorisation	22-10-2008
BAUX		
22-09-2008	Logement N°16 - Type F3 10 Rue Auguste Renoir . Bail - Résiliation	26-09-2008
23-09-2008	Logement Type F2 Groupe scolaire des Caraques 13 Rue des Caraques Bail – Signature - Autorisation	26-09-2008

30-09-2008	Logement N° 14 - Type F3 10 Rue Auguste Renoir . Bail - Résiliation	06-10-2008
30-09-2008	Logement N° 14 - Type F3 10 Rue Auguste Renoir . Bail – Signature - Autorisation	06-10-2008
30-09-2008	Logement N° 16 - Type F3 10 Rue Auguste Renoir . Bail – Signature - Autorisation	06-10-2008
30-09-2008	Logement N° 17 - Type F4 10 Rue Auguste Renoir . Bail – Signature - Autorisation	06-10-2008
03-10-2008	Logements 1 rue des Mines Charges locatives – Révision . Avenants – Signature - Autorisation	06-10-2008

**. b) Rapport annuel 2007 sur le prix
et la qualité du service public de l'eau potable
et de l'assainissement**

**SYNTHESE 2007 – CODAH -
QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE SUR HARFLEUR**

Monsieur le Maire rappelle :

- que la zone de distribution d'eau publique d'Harfleur, exploitée par Véolia, est alimentée par le captage de Saint-Martin-du-Manoir,
- que la procédure de protection de ce captage est en cours,
- que des contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution,
- que les résultats sont affichés en Mairie.

Ainsi, en 2007 :

- **40 prélèvements de contrôle ont été effectués** au niveau des installations de production et sur les réseaux,
- **le prix de l'eau a diminué d'environ 5 %**,
- **l'eau distribuée sur Harfleur est de bonne qualité bactériologique et chimique.**

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau distribuée sur Harfleur est consultable au secrétariat général de la Mairie.

INTERCOMMUNALITE

FINANCES

Syndicat S.C.O.T Le Havre Pointe de Caux Estuaire

Rapport d'activité et Compte Administratif 2007

. Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2007 du SCOT. Le rapport est quant à lui consultable au Secrétariat Général de la Ville d'Harfleur.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	161 816,81 €	263 866,46 €
	Section d'investissement	47 499,65 €	47 270,45 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	18 904,44 €
	Report d'investissement (001)	14 201,77 €	-
Total (réalisations + reports)		223 518,23 €	330 041,35 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	70 831,60 €	-
	Total restes à réaliser à reporter	70 831,60 €	-

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	161 816,81 €	282 770,90 €
	Section d'investissement	132 533,02 €	47 270,45 €
	Total cumulé	294 349,83 €	330 041,35 €

INFORMATION COMMUNIQUEE.

AFFAIRES GENERALES

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Pont Picasso

Démolition et reconstruction

Marché de Maîtrise d'œuvre

SignatureAutorisation

Avec l'objectif de réduire les risques d'inondations, le 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'engager la démolition et la reconstruction du Pont Picasso, qui représente un obstacle au bon écoulement de la Lézarde. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint, à signer une convention de Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du Pont Picasso, avec le Cabinet PROFACTAL, (mandataire du groupement PROFACTAL - IRIS CONSEIL) 63 avenue Gabriel Péri – 92600 Asnières-sur-Seine, pour un montant de 84 680,00 € HT soit 101 277,28 € TTC.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES IMMOBILIERES

Impasse Gambetta

Politique Foncière

Intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie

.Sollicitation

La Ville d'Harfleur poursuit depuis plus de vingt années la rénovation du centre ancien par l'aménagement des espaces publics, la rénovation du patrimoine public et privé, la re-dynamisation du tissu commercial et artisanal, l'insertion d'opération de logements locatifs ou en accession. Cette politique active a permis de re-dynamiser le marché du logement sur Harfleur, tant au niveau des réhabilitations de logements vétustes inoccupés que de la construction neuve (livraison en 2009 de près de 40 logements en location ou accession). Elle a également permis de maintenir et de développer une offre commerciale de proximité diversifiée et attractive. Cependant, l'un des problèmes récurrent du centre ville reste néanmoins le stationnement des riverains qui, malgré la présence de plus de 500 places de stationnement et malgré la création de nombreuses places en entrée et en cœur de ville et une gestion rigoureuse de la zone bleue, reste difficile. Ainsi, le 2 juillet 2007, le Conseil Municipal a, d'une part, adopté le périmètre d'intervention urbaine et foncière sur les parcelles situées entre l'impasse Gambetta, le canal Vauban et la Lézarde, et, d'autre part, adopté pour ce secteur les objectifs urbains de réalisation d'un minimum de 150 places de stationnement destinées principalement aux riverains du centre ville, l'intégration selon les possibilités urbaines, de logements complémentaires à l'offre actuelle du secteur, l'intégration urbaine et paysagère forte des équipements à réaliser.

Considérant l'étude urbaine menée sur le quartier de l'impasse Gambetta montrant la faisabilité de création, sur ce secteur, d'un parc de stationnement de 150 places minimum et de logements complétant l'offre actuelle en centre ville, le Conseil Municipal, d'une part, adopte définitivement le périmètre d'intervention urbaine et foncière sur les parcelles situées entre l'impasse Gambetta, le canal Vauban et la Lézarde, et, d'autre part, sollicite l'intervention de l'établissement Public Foncier de Normandie, pour racheter à l'amiable ou par voie de préemption, pour le compte de la Ville, les propriétés situées dans l'emprise du périmètre concerné. Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la ville d'Harfleur s'engageant à racheter les biens dans un délai maximum de 5 ans,
ADOpte PAR 24 VOIX POUR 4 CONTRE (Jean-Jacques AVENEL, Christelle BOUDIN, Jean-Pierre HERANVAL, Marie-Hélène DEVAUX).

Domaine du Colmoulins
 Programme de travaux 2008/2009
 . Validation

Demandes de subventions
 .SignatureAutorisation

Le Conseil Municipal, d'une part, valide le principe de la création d'un rucher conservatoire pour un montant estimé à 1700 € HT, soit 2 033,20 € TTC, et de clôtures fixes en piquets bois et grillage à mouton pour un montant estimé à 3 400 € HT soit 4 066,40 € TTC, et, d'autre part, sollicite auprès du Conseil Général et de tous autres financeurs potentiels, des subventions, pour la réalisation de ces travaux de gestion et d'aménagement 2008-2009 au sein du Domaine du Colmoulins. Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature des demandes de subventions à intervenir.
ADOpte A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Budget Ville 2008 - Décision modificative 4/2008

Ouvertures et virements de crédits - Dépenses et recettes

Attribution de subventions

. Adoption

D'une part, le Conseil Municipal autorise les virements de crédits ou ouvertures de crédits ci-après, destinés à financer diverses opérations de l'exercice 2008.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Subvention au CCAS d'Harfleur	6 000,00 €
Dépenses imprévues	- 6 000,00 €

TOTAL	0,00 €
--------------	---------------

Section d'investissement :

Dépenses :

Immobilisations corporelles	5 381,11 €
Immobilisations en cours	- 5 381,11 €

TOTAL	0,00 €
--------------	---------------

Recettes :

Subventions d'investissement :	41 047,55 €
<i>dont 26 047,55 € au titre de la D.G.E.</i>	
<i>dont 15 000 € du SIEHGO pour l'aménagement des espaces nord</i>	
Programme d'emprunts	- 41 047,55 €

TOTAL	0,00 €
--------------	---------------

D'autre part, le Conseil Municipal autorise l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 5077,50 €.

article	Fonction	Nom du Bénéficiaire	Objet	Montant
415	6574	A.S.H.B. Section Karaté (La Rochelle – Chevigny St Sauveur - Paris)	Exceptionnelle	649,50
415	6574	A.S.H.B. Section Hand Ball (Granville – Tourlaville – Avranches – St Lô)	Exceptionnelle	810,00
415	6574	A.S.H.B. Section Badminton (tournois à Sées et de Haute Normandie)	Exceptionnelle	270,00
415	6574	CAHB Football (match promotion d'honneur à Luneray et Evreux)	Exceptionnelle	288,00
64	6574	Halte d'enfants – Mini crèche d'Harfleur (acquisition de matériel pédagogique)	Exceptionnelle	2 140,00
04	6574	Construisons ensemble (visite des burkinabés)	Exceptionnelle	770,00
523	6574	Secours Populaire d'Harfleur (aide aux sinistrés d'Haïti)	Exceptionnelle	150,00
			TOTAL	5 077,50

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

ALCEANE

Subvention exceptionnelle

. Versement – Autorisation

.ConventionSignatureAutorisation

Dans le cadre des actions menées par ALCEANE pour maintenir son patrimoine en bon état et satisfaire au mieux les besoins exprimés par l'ensemble des locataires, l'office a procédé à la réhabilitation des 162 logements du groupe Harfleur Midi. Aussi, considérant l'effort consenti par ALCEANE, dans le cadre du développement durable, avec notamment la mise aux normes des abris-conteneurs du groupe Harfleur-Midi, **le Conseil Municipal, d'une part, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 32 180,19 € à ALCEANE Le Havre en faveur de l'installation du tri sélectif en extérieur au bénéfice des logements du groupe Harfleur Midi, et, d'autre part, autorise la signature de la convention de partenariat financier à intervenir entre la ville d'Harfleur et ALCEANE.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

Formation initiale attaché territorial

Indemnité compensatrice

Convention - Versement

.SignatureAutorisation

le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention ouvrant droit au versement par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise à la Ville d'Harfleur, avant le 31 décembre 2008, de l'indemnité compensatrice d'un montant de 9 624,71 €, suite à la formation initiale d'Attaché dispensée pour un agent territorial d'Harfleur, recruté par voie de mutation par la communauté d'Agglomération Rouennaise.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

Droits de voirie - Terrasses

Tarifs au 1er janvier 2009

. Adoption

Le Conseil Municipal autorise l'adoption des tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2009 :

Droits de Voirie	Tarifs au 1er janvier 2009
Propriétaires privés : par jour de dépassement du délai	8,50 €
Entreprises : le m ² occupé moins de 3 jours	Gratuité
le m ² par décade	2,60 €
le m ² occupé par décade au delà de 6 mois	5,20 €

En cas de non respect des prescriptions de sécurité, une astreinte journalière de 85 €, soit 10 fois le droit journalier, sera appliquée.

Droits de Terrasses	Tarifs au 1er janvier 2009
Terrasses fermées le m ² occupé	9,80 €
Terrasses ouvertes : - Forfait jusqu'à 15 m ² - Par m ² supplémentaires	82,50 € 6,60 €
Occupation ponctuelle le m ² /jour	1,70 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à attribuer la gratuité des terrasses ponctuelles lors de certaines manifestations d'intérêt général pour Harfleur.

ADOpte A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Tableau des effectifs

Modification - Création

. Adoption

Afin de concrétiser une procédure d'avancement de grade dans la filière technique, **sous réserve de l'avis du Comité technique Paritaire du 14 novembre 2008, le Conseil Municipal autorise la modification suivante au tableau des effectifs:**

Poste cadre d'emploi	Nombre de postes au 30/11/2008	Modification	Nombre de postes au 01/12/2008
Contrôleur de travaux Principal	0	+1	1

ADOpte A L'UNANIMITE.

POPULATION

RETRAITES

Activités « Retraités »

Tarifs au 1er Janvier 2009

. Adoption

Dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées, la ville propose à l'ensemble du public « retraités » des animations et activités régulières. **En conséquence, le Conseil Municipal adopte au 01 janvier 2009 les tarifs des activités du secteur retraités (+3,56 %) :**

		TARIFS 2009
ATELIERS		
TARIF A - jeux de société (cartes, etc)	TRIMESTRE sans encadrement	1,70 €
TARIF B	MENSUEL sans encadrement	2,43 €
SPECTACLES SUR L'AGGLOMERATION		
TARIF C	ENTREE	1,70 €
TARIF D	ENTREE	4,14 €
TARIF E projection de films	ENTREE	5,75 €

En revanche, le Conseil Municipal maintient pour 2009 à 3 €, le tarif de la sortie de printemps.

ADOpte A L'UNANIMITE.

RETRAITES

Sorties 2008

« La route du Camembert » et « L'Eure , terre de savoir faire »

Encaissement des participations

.Autorisation

Dans le cadre des activités municipales mises en œuvre pour la population « retraités » d'Harfleur, le service propose chaque année, un programme de sorties de loisirs et de découvertes organisées sur une journée. Ces sorties sont un vecteur de socialisation et de dynamisme et viennent compléter l'offre d'animations proposées par les associations de la ville. **En conséquence, le Conseil Municipal valide l'organisation des deux sorties suivantes de fin d'année 2008 pour les retraités de la commune :**

- **Le jeudi 27 novembre 2008 :« La route du camembert »**
- **Le mercredi 17 décembre 2008 :« L'Eure, terre de savoir faire »**

Enfin, le Conseil Municipal autorise l'encaissement de la participation des retraités à ces 2 sorties, selon la grille suivante :

Pour la sortie « La route du camembert »

pour une base de 30 participants : 61 € par personne

pour une base de 50 participants : 52 € par personne

Pour la sortie « l'Eure, terre de savoir faire »

pour une base de 30 participants : 85 € par personne

pour une base de 50 participants : 73 € par personne

ADOpte A L'UNANIMITE.

SOLIDARITE/POLITIQUE DE LA VILLE

AFFAIRES SOCIALES

Caisse d'Allocations Familiales du Havre

Convention inter-organismes de partages de données

.SignatureAutorisation

La ville d'Harfleur s'est associée aux autres communes du Canton, Gonfreville l'Orcher et Gainneville, pour demander au Département de Seine-Maritime la création d'une équipe de prévention spécialisée, chargée d'intervenir sur l'ensemble de ses territoires, afin de compléter ses propres actions et celles des professionnels présents auprès de ses populations.

Cette action de partenariat s'inscrit suite au constat effectué montrant les nombreuses similitudes vécues sur le territoire :

- Une population sociologiquement de même composition marquée par une prédominance des classes moyennes modestes et par un nombre important de familles en difficulté sociale et économique.
- Une population jeune en croissante augmentation.
- Un habitat social largement supérieur aux obligations légales.
- Un tissu associatif très dense, diversifié et particulièrement actif.
- Une participation active des municipalités aux différents dispositifs liés à la politique de la ville et à la prévention de la délinquance.

De plus, la situation géographique ainsi que les spécificités sur le plan des équipements, des services ou de l'activité économique des trois communes favorisent le mouvement et les liens de leur population :

- Équipements publics de dimension intercommunale (Parc de Rouelles sur Harfleur, médiathèque, piscine et équipements sportifs sur Gonfreville-l'Orcher).
- Pôle de santé et pôle de commerces de proximité sur Harfleur.
- Grandes et moyennes surfaces commerciales sur Gonfreville-l'Orcher.
- Pôle de services publics réparti entre Harfleur et Gonfreville-l'Orcher.

Cette situation se trouve renforcée par l'interconnexion de plusieurs quartiers :

- Quartier de Mayville commun à Gonfreville-l'Orcher et à Harfleur.
- Quartiers de Fleurville et de Gournay.
- Liaisons entre Gainneville et Gonfreville-l'Orcher.

Les trois communes se trouvent par conséquent confrontées à des problématiques sensiblement identiques en matière d'incivilité, de troubles à l'ordre public, de délinquance, de comportements déviants ou désœuvrés.

Dans ce cadre, un dossier faisant état de la situation des trois communes et présentant un diagnostic du territoire est souhaité par le Conseil Général.

Dans l'objectif de réunir le maximum de données susceptibles de justifier auprès du Département l'intérêt de la mise en place d'une équipe de prévention spécialisée, une convention de partage des données sociales, issues des études portant sur la connaissance des allocataires des trois communes, doit être élaborée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Havre. En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention inter organismes entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Havre, les villes d'Harfleur, de Gainneville et de Gonfreville l'Orcher, relative au partage des données sociales, issues des études portant sur la connaissance des allocataires dans les domaines relevant des compétences de la CAF du Havre.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ECONOMIE/TOURISME

Décorations et illuminations de Noël 2008

. Concours – Règlement – Adoption

. Jury – Elus – Désignation

Le Conseil Municipal renouvelle en décembre 2008, le concours des décorations et des illuminations de Noël. A cet effet, quatre catégories sont retenues pour la participation : la maison individuelle avec jardin visible de la rue, la maison sans jardin, les immeubles, les vitrines de commerçants. Deux prix sont distribués par catégorie, à savoir le 1er prix, d'une valeur de 100 €, le 2ème prix d'une valeur de 53 €. Un prix spécial du jury de 53 € est attribué et un lot est offert à chaque candidat. **les inscriptions sont prises d'ores et déjà et jusqu'au 7 décembre 2008, dernier délai.** Enfin, le Conseil Municipal adopte le règlement du concours 2008, et désigne **Claude ONFRAY, Adjoint, Philippe TESSIER, Françoise BION, conseillers municipaux, membres élus participant au jury.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AMENAGEMENT URBAIN

URBANISME - TRAVAUX

Aménagement du Secteur Nord

Subvention Région Haute-Normandie

.AvenantSignatureAutorisation

Le programme d'Aménagement du Secteur Nord est, sans conteste, l'un des deux projets phares de la commune d'Harfleur, avec celui de la réhabilitation des vitraux de l'église Saint Martin. **Le 30 juin 2008, le Conseil Municipal a validé le report de la date d'achèvement globale du chantier au 9 janvier 2009.** Compte tenu de ce nouvel échéancier, la ville doit demander la rédaction d'un avenant à la convention de financement signée le 9 juin 2005 avec la Région Haute Normandie, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région. Pour mémoire, le montant de la subvention régionale s'élève à 384 688 €, dont 243 004 € au titre du mail piétonnier et 141 684 € au titre de l'équipement culturel. En conséquence, le conseil municipal autorise la signature d'un avenant à la convention concernant l'opération « Aménagement du Secteur Nord », signée le 9 juin 2005 avec la Région Haute Normandie, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, prolongeant la convention initiale jusqu'en décembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME - TRAVAUX

Aménagement du secteur Nord

Equipement Culturel – Mail Piétonnier

Marché de pilotage

Avenant N°2

.SignatureAutorisation

Au constat du retard occasionné essentiellement par la défaillance d'intervention du lot charpente, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 octobre 2008 a décidé de reporter l'achèvement des travaux prévu fin mai 2008, au 9 janvier 2009. Ainsi, et pour assurer la continuité du suivi des opérations de construction, **le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint, à signer un avenant n° 2 de prolongation de la mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination avec la Société ID+ Ingénierie 2079 route de Neufchâtel – 76230 Bois Guillaume, pour un montant supplémentaire de 4 120,52 € HT, portant ainsi le marché à 20 335,52 € HT soit 24 321,28 € TTC.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME - TRAVAUX
Aménagement du Secteur Nord
Equipement Culturel – Mail Piétonnier
Marchés de travaux
Avenant n° 2

.SignatureAutorisation

Pour la construction de l'Equipement Culturel et du Mail piétonnier, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour les lots 11, 5, 8, 18 et 17. Or, au cours de la réalisation des travaux, des modifications se sont avérées nécessaires. En conséquence, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 Octobre 2008, **le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à signer les avenants avec les entreprises suivantes :**

. **L'Entreprise GAMM, ZA de la Plaine de Cambres – 76710 ANCEAUMEVILLE, pour le lot n°11 – Sols souples, pour un montant supplémentaire de 1 290,00 € HT, portant le marché à 34 588,16 € HT, soit 41 367,44 € TTC**

. **L'Entreprise ACM Champenois, 72B avenue de Château Thierry - 02400 BRASLES pour le lot n°5 – Menuiseries Extérieures, pour un montant supplémentaire de 5 376,86 € HT, portant le marché à 375 376,86 € HT, soit 448 950,72 € TTC**

. **L'Entreprise Duclos, 224 route des deux Hameaux – 76210 NOINTOT pour le lot n°8 Cloisons Isolation, pour un montant supplémentaire de 1 031,84 € HT, portant le marché à 110 109,22 € HT, soit 131 690,63 € TTC**

. **L'Entreprise MARTIN Père et Fils, 607 Cour Souveraine – 76430 SAINNEVILLE SUR SEINE, pour le lot n° 18 – Espaces verts, pour un montant supplémentaire de 370,00 € HT, portant le marché à 70 904,93 € HT, soit 84 802,30 € TTC**

. **L'Entreprise GAGNERAUD, 38 rue Paul Doumer – 76700 HARFLEUR pour le lot n°17 V.R.D pour un montant supplémentaire de 5 000,00 € HT, portant le marché à 665 758,73 € HT, soit 796 247,44 € TTC.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME - TRAVAUX
Restauration des baies de l'église Saint-Martin
Appel d'Offres travaux

.SignatureAutorisation

Le 30 juin 2008, le Conseil Municipal a validé le choix de l'Artiste « Bernard Piffaretti » et des « Ateliers Duchemin », Maître Verrier pour la réalisation et la mise en place de vitraux de l'Eglise Saint Martin. Cette réalisation doit être précédée d'une restauration des maçonneries des baies. A cet effet, le 25 septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de Maîtrise d'œuvre avec le groupement constitué de M. Régis Martin, Architecte en chef des Monuments Historiques et M. Jean-Pierre Lecot, Vérificateur des Monuments Historiques. Ces Maîtres d'œuvre ont élaboré un cahier des charges qui a fait l'objet d'un appel d'offres. En conséquence, **dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration des baies de l'Eglise Saint Martin, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 octobre 2008, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint, à signer les marchés de travaux des lots 1 et 2 avec les entreprises suivantes :**

• **Entreprise Normandie Rénovation 6, rue Pierre-Gilles de Gennes – zone les Portes de l'Ouest – 76150 Saint Jean Du Cardonnay, pour un montant de 372 787,82 € HT soit 445 854,23 € TTC**

• **Entreprise SARL Loubière « La Forge d'Art » L'Echallerie – 49490 La Pellerine, pour un montant de 131 895,88 € HT soit 157 747,47 € TTC.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à huis clos, selon l'ordre du jour qui lui a été transmis le 28 octobre 2008.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Monsieur le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 3 novembre 2008 a été affichée à la porte de la Mairie le 10 novembre 2008.

François GUEGAN

Maire,